

Conseil communal du 26 octobre 2020

**Vous trouverez ici une synthèse de *mes interventions*.
Sont abordés que les seuls points sur lesquels je suis intervenu.**

**Pour la liste complète des points inscrits,
veuillez consulter l'Ordre du jour.**

Approuvé : O

Contre : X

Abstention : /

1. Pour la 5ème fois cette année, l'enregistrement et la retransmission du Conseil communal sont suspendus. En plein Covid-19 : un vrai recul et un mauvais signal démocratiques.

2. En début de séance, le Président annonce la suppression de très nombreux points : n° 10,11,12,13,14,15,20 et 26. Partie pour raison Covid 19 (limiter la durée de la séance), partie pour des raisons légales (décisions incomplètes pour être soumises au vote).

/ - Point 9 : Géopark - Subvention communale de 9.000 € - **Abstention**

Enjeu : subvention de 9.000 €, en plus de la subvention à la Maison du Tourisme, pour la promotion du Géopark, zone géologique quasi identique au territoire de la Maison du Tourisme. Je vise une réduction des dépenses publiques et éviter la multitude des supports coûteux.

J'ai émis deux demandes :

- connaître l'impact chiffré du Tourisme vert que le Géopark/Maison du Tourisme disent vouloir développer,
- objectiver les clientèles qu'ils veulent atteindre par des chiffres : « vrai » touristes d'une part, « intéressés scientifiques » par l'aspect « Géopark » d'autre part .

Réaction du Collège : je suis autorisé à contacter directement le Directeur Alain Petit (que je connais bien, par ailleurs)

O - Point 21 : Urbanisme - Question de voirie - Tassigny à Barvaux **Approuvé**

Enjeu : nouvelle voirie à Barvaux en face de l'ALDI vers l'ancienne pêcherie des Hazalles, en vue de la création d'un nouveau quartier par les époux Tassigny.

Bon projet - Nouveau quartier en milieu dense, proche des services, à l'opposé du mauvais projet de quartier isolé de Grand-Han.

Mes suggestions : carrefour à aménager -rond point ?-, fossé à maintenir et passage sous pont à doubler pour prévenir les pluies torrentielles à venir, ralentissement à prévoir route de Marche.

J'ai toutefois lu dans le dossier soumis au Conseil que la nouvelle voirie pourrait être un « raccourci pour la habitants du quartier du Golf des Hazalles se rendant à Hotton », et que ladite voirie « s'inscrit dans une « politique globale de réflexion concernant différents modes de déplacement dans cette zone de Barvaux (voir SOL) ». Pouvez-vous nous en dire plus ?

Réaction du Collège : engagement du Bourgmestre à me donner plus d'information lors du prochain Conseil. Mais l'Echevine Laurence Jamagne me dit déjà le souhait que cette nouvelle voirie ne soit pas utilisée comme un raccourci. Dont acte.

0 - Point 21 A : Règlement de Police sur les Hébergements touristiques - Modification - Approuvé sur base de ma proposition.

Objet : permettre au propriétaire d'un Gîte de grande capacité ou à son représentant d'habiter à maximum 1/2 heure, au lieu de maximum 300 M actuellement. Modification en faveur des propriétaires de gîtes, et non des habitants riverains.

Je suis **étonné** par la proposition, qui me semble contradictoire avec votre objectif principal, à savoir : lutter contre les désagréments des gîtes de groupe par une réglementation contraignante, voire dissuasive.

La lecture des « considérants » de votre Règlement de police (AL. 6, 7, 8, 9 et 11) en est plus qu'éclairante : éviter le tourisme excessif et la fuite des habitants, les problèmes de voisinage, problème principalement dû à l'absence sur place du propriétaire ou de son représentant, notion de compatibilité avec le voisinage repris au CoDT démontre votre volonté initiale : lutter contre les désagréments, dont le bruit, générés des Gîtes de grande capacité (+ de 15 personnes). Imposer au propriétaire un concierge sur place ou d'« habiter à proximité immédiate » (= termes du Code wallon du Tourisme), défini à 300M (ce qui n'est déjà pas fort « proximité immédiate », mais bon...), pour passer à 1/2 heure, ce qui permet d'habiter hors commune, ne va pas dans le bon sens. Le tapage nocturne fonctionne selon un processus connu : début du tapage, prise de conscience par le voisinage immédiat, hésitation à intervenir (car cela peut être momentané), puis énervement, hésitation à téléphoner soit à la Police (trop peu nombreux), soit /et/ ou au propriétaire (s'il est connu des riverains). Après 1/2 heure, le tapage peut avoir disparu, pour renaître une fois l'intervention extérieure. Et ceci, plusieurs fois par année. Année après année.

Il est important et fondamental que le bénéficiaire du revenu du Gîte soit le premier dérangé, et non les riverains.

Je soupçonne votre modification soumise à une pression des investisseurs, sans tenir compte, à nouveau des citoyens.

Après un été difficile pour les Durbuysiens : musique forte jusqu'à 22h00 au camping éphémère du Golf des Hazalles, pollution importante du ruisseau de Vieux Fourneau par le Terrain de camping de Grand Bru (qui devait être fermé depuis le 11 juin), tapage au Domaine de Belle-Vue, massification de la fréquentation touristique à Durbuy-Vieille-Ville, non respect de la rivière Ourthe par les kayakistes (descentes de kayak, pique-nique en bordure de rivière : interdits par la réglementation wallonne), votre

proposition ne peut être adoptée. Merci de revoir votre position, et d'être attentifs aux habitants.

Vu le blocage, j'ai proposé d'au moins réduire à 1/4 d'heure de route.

Réaction du Collège : l'obligation d'habiter était trop contraignant. Accord pour 1/4 heure de route.

O - Point 23 : Personnel - Crèche - « Les Libellule » Intégration + Changement représentant ECOLO au Conseil d'Administration.
Approuvé

Le groupe ECOLO soutient cette intégration, gage s'une gestion plus cohérente et plus stable pour tous les professionnels. L'asbl sera dès lors dissoute. Il salue l'arrivée de Fabienne MONVILLE, comme représentante du Groupe ECOLO, au sein du Conseil d'Administration, en remplacement d'Emmy ALKIN, démissionnaire pour raisons personnelles. Elle participera activement à la dissolution de l'asbl.

O - Point 24 : Personnel communal - Adaptation du cadre
Approuvé

Enjeu : éviter la démotivation du personnel communal et des nominations clientélistes en favorisant une fonction publique communale neutre et compétente.

J'ai attiré l'attention sur l'importance de nos décisions en matière de personnel.

1. Importance au niveau budgétaire, car les décisions prises auront un impact direct sur notre budget, d'où l'importance d'avoir une estimation prospective et des simulations sur plusieurs années.

2. Importance au niveau de la crédibilité, par sa neutralité tant à l'égard des élus, qu'à l'égard des citoyens. C'est pour cela que le clientélisme nuit à une bonne gestion publique.

Il s'agit de nommer des personnes connues du Collège...tout en respectant un processus réglementaire présenté, avec exceptions (pour les nommer, sinon pourquoi ces exceptions ?).

Ceci aurait bien nécessité une longue réunion de travail en Commission communale ad hoc.

L'avis favorable du Comité de concertation Ville-CPAS n'était pas joint au dossier.

Je serai très attentif à la suite des procédures, et au choix des personnes nommées ou engagées.

Réaction du Collège : les exceptions sont minimales. Les contractuels ne peuvent bénéficier d'une progression de carrière. Nommer des jeunes provoquera aussi une déception des plus âgés.

0 - Point 25 A : Motion - Maintien d'un distributeur de billets à Bomal (PS) - Approuvé.

Soutien total à la motion du groupe PS.

Proposition d'adaptation :

Le problème concerne aussi le service principal de la Poste : l'enlèvement et l'envoi des colis et courriers divers.

J'ai proposé d'étendre la motion à la nécessité de maintenir minimum un point Bpost dans les villages disposant d'une petite ou moyenne surface commerciale .

> proposition d'ajout d'un alinéa, rédigé comme suit :

- « d'étudier la possibilité de maintenir un point Bpost » dans tout village disposant au minimum d'une petite ou moyenne surface commerciale »
et d'adapter la motion en conséquence.

Eric Jurdant

Conseiller communal

26 octobre 2020